

Direction de santé publique

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 28 septembre 2021

À l'intention des parents d'enfants  
fréquentant un milieu de garde  
ou un milieu préscolaire (4-5 ans) à Laval

**Objet : Consignes pour les enfants en contact avec une personne symptomatique**

Chers parents,

Compte tenu de la situation épidémiologique de la COVID-19 à Laval, et puisque les enfants qui fréquentent un service de garde éducatif à l'enfance ou un milieu préscolaire ne sont pas admissibles à la vaccination et ne portent pas de masque, nous vous informons d'une nouvelle consigne visant à contrôler la transmission dans ces milieux. Cette consigne, qui s'applique à l'ensemble du Québec, se lit comme suit :

- Si l'un de vos enfants développe des symptômes et doit passer un test de dépistage, nous vous demandons de garder à la maison tout frère ou sœur qui fréquente un milieu de garde ou un milieu préscolaire et ce, jusqu'à la réception du résultat du test.
- Si le test de votre enfant revient négatif, les frères et sœurs pourront retourner en milieu de garde ou en milieu préscolaire.
- Si le test revient positif, il est important de garder à la maison toutes les personnes non vaccinées. Des consignes de santé publique suivront. Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter les directives affichées sur le site Web du MSSS, à l'adresse suivante : [Consignes à suivre pour la personne identifiée comme contact d'un cas confirmé de COVID-19 | Gouvernement du Québec](#)

Je vous remercie de votre précieuse collaboration.

Le directeur de santé publique,



Jean-Pierre Trépanier, M.D., M. Sc., FRCPC

JPT/sb